



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS MUNICIPAL N°07-2023

Budget 2024

La commission des finances (ci-après « la commission ») représentée par M. Zimmermann (président), Madame Caetano (rapporteuse), MM. Peyron et Jeanbourquin, ainsi que MM. Declercq, Landivier et Harnisch (excusés) s'est réunie le jeudi 9 novembre 2023 à la maison de commune en présence de M. Pollien, Syndic, MM. Tesse, Buttin et Durussel, ainsi que M. Tronchet, Boursier communal.

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons passé en revue l'ensemble des postes du budget 2024. La commission s'est concertée le mardi 14 novembre 2023, puis par divers échanges, et a statué sur ce préavis, à l'unanimité des membres présents.

En outre, la commission a reçu le plan d'investissement 2021-2026 mis à jour en fonction de l'avancée des dossiers. Ce plan, qui nous permet de connaître les intentions de la Municipalité pour ces prochaines années, ne dispense pas l'exécutif de préavis pour tout nouvel investissement.

Durant la présentation du budget, plusieurs questions ont été posées concernant divers comptes. Pour chaque question, une réponse claire et précise a pu être donnée. Ces explications ont été répertoriées dans l'annexe de ce rapport.

Suite à son analyse, la commission souhaite mettre en évidence les éléments suivants :

- Le préavis est bien documenté et permet une bonne compréhension du budget de la Commune. En effet, lorsque des changements importants sont constatés, l'explication détaillée figure dans le préavis.
- Comme à l'accoutumée le budget présente une approche prudente au niveau des recettes. Nous remarquons que les dépenses sont prévues au plus juste.
- Les charges s'établissent à CHF 8'925'000.00 en augmentation de CHF 800'000.00 par rapport aux comptes 2022. Les principales raisons sont les suivantes :
 - Compte 151 - Bibliothèque Intercommunale de la Venoge : Environ CHF 115'000.00
 - Compte 181 - Bus PPDLV : Environ CHF 180'000.00Ces charges sont compensées par les produits. La variation significative au budget 2024 est en lien avec le préavis 02-2022 – Crédit supplémentaire au budget 2022.
- Compte 4 – Travaux : Environ CHF 190'000.-

- **Compte 5 – Instruction publique et cultes : Environ CHF 330'000.-**
Les budgets des associations scolaires ainsi que de l'AJERCO sont également prudents et montrent des différences importantes entre les budgets et les comptes définitifs.

- **L'élaboration d'un budget d'une commune est un exercice difficile qui doit tenir compte de nombreuses incertitudes et de la croissance des données qui ne dépendent pas d'elle (associations intercommunales, canton, imprévus fiscaux, inflation, prix de l'énergie). L'approche prudente de la Commune nous semble être adéquate pour minimiser les risques d'un résultat moins bon qu'anticipé. Mais ceci signifie aussi que le résultat pourrait être meilleur qu'attendu.**

En conclusion, la commission propose, à l'unanimité des membres présents, au Conseil communal de Penthaz d'approuver le préavis municipal n°07-2023 concernant le budget 2024.

Penthaz, le 18 novembre 2023

Le Président



Dany Zimmermann

La Rapporteure



Jacinta Caetano



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

ANNEXE AU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS MUNICIPAL N°07-2023

Budget 2024

Général :

Qu'est-ce que les remboursements de frais .4362 ?

- Ce sont des charges refacturées à des tiers (plaquettes cimetièrre, les mises à l'enquête, ...).

Comptes 1 – Administration générale

101.3050 – Assurance accident et maladie

Est-ce un nouveau compte ? De quoi s'agit-il ?

- C'est un nouveau compte car suite à un contrôle SUVA le Président et secrétaire du conseil doivent être soumis SUVA (revenu fixe = revenu assuré).

110.3011 - Traitements du personnel

L'augmentation du budget par rapport aux comptes 2022 correspond-elle à un engagement ?

- Il s'agit de l'augmentation du taux de travail d'une collaboratrice.

150.3011 – Traitements du personnel

Quel compte était utilisé pour ces dépenses ?

- Ecriture dans un autre compte (150.3653 – Manifestations villag. et culturelles)

150.3653 – Manifestations villag. et culturelles

Quelles sont les raisons de cette augmentation par rapport aux comptes 2022 ?

- Plus de manifestations.
- Augmentation au Comité du Bornalet.
- Activités des aînés.
- Tour de Gourmandie et Romandie

Comptes 2 – Finances

210.3665 – *Taxe voirie pour les jeunes etc.*

Pourquoi avons-nous un budget 2023 et aucun compte en 2022 et pas de budget en 2024 ?

- Le budget 2023 a été fait en 2022 avant le bouclage des comptes. Lors de ce bouclage il a été décidé d'une autre manière de comptabilisation. De ce fait, il n'y aura pas de comptes en 2023 et 2024.

220.3223 - *Intérêts des emprunts à moyen et long terme*

A quoi est due cette diminution ?

- Principalement au report des travaux pour le terrain de foot.

210.4011 – *Impôt sur le bénéfice net des personnes morales*

Comment se fait-il que la prévision ait doublé en 1 an ?

- Le budget est effectué sur la moyenne des 3 dernières années de comptes, le budget précédent était trop bas.

Comptes 3 – Domaines et bâtiments

310.3145.2 - *Entretien terrain de football*

Pourquoi les frais d'entretien diminuent-ils de moitié par rapport aux comptes 2022 ?

- Car en 2022, le terrain a été réparé suite au Venoge Festival. Cela a été payé par la garantie du Venoge Festival.

352.3145.2 – *Entretien terrain de football*

En quoi ce compte a-t-il un rapport avec la grande salle ?

- Entretien pris en charge par l'ASIVenoge contrepartie 310.4362

320.4355.2 – *Vente de bois de feu*

Y aura-t-il une augmentation du prix de vente ?

- Le calcul se fait en fonction de l'année précédente.

Comptes 5 – Instruction publique et cultes

511.3522.2. – Participation ASIVenoge
Il y a une baisse de notre participation à l'association alors que les coûts de l'association ont augmenté.

- Il y a moins d'élèves qui viennent de Penthaz.

512.3182 - Frais de téléphones et communications

Il n'y a aucun montant qui n'apparaît au budget 2023 ?

- Oubli à l'ASIVenoge en avril et donc on ne peut pas le mettre au budget ensuite.

512.3141.3 - Entretien bâtiment ASIVenoge

Pourquoi les CHF 25'000.- ne sont pas au budget 2023 ?

- Répartition sur plusieurs comptes.

513.3525 – Participation AJERCO

Pour quelle raison le budget augmente-t-il autant ?

- C'est dû à l'augmentation significative de nouvelles places d'accueil, de la masse salariale de l'administration due à la charge des nouvelles structures et de nouveaux locaux administratifs.

580.3141 - Entretien des bâtiments

Pourquoi le budget 2024 a-t-il subi une telle augmentation ?

- Réfection de l'éclairage trop coûteuse à ce jour. Changement pour du LED, adaptation sonorisation.

Comptes 7 – Sécurité sociale

710.3525.1 – Participation à des charges de service social

Est-ce uniquement pour le journal génération ?

- Les CHF 500.- de différence avec le budget 2022 viennent du journal. Le reste paie en partie le local des jeunes à Penthalaz.